

La procédure pénale - L'enquête

3. L'instruction : poursuite ou non ?

A. Mise en situation d'apprentissage

(L'enseignant peut faire le choix de changer les sous-groupes)

Avec votre équipe de 4 à 5 élèves/étudiants, vous vous réunissez en **chambre du conseil** en partant du présupposé que monsieur André Vandepuut est poursuivi en justice.

Vous avez la possibilité d'aborder également la notion de non-lieu.

B. Débat en sous-groupe

Vous devrez choisir le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel ou devant la cour d'assises.

Il sera nécessaire de vous informer sur la fonction de la chambre du conseil et sur les deux juridictions, le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Pourquoi une affaire passe-t-elle plutôt par telle ou telle juridiction, dans quel cas de figure ?

Pour rendre le travail de groupe productif, il sera également nécessaire de vous organiser pour la discussion et donc de prendre l'une ou l'autre responsabilités :

- l'un d'entre vous prendra la responsabilité de distribuer la parole,
- l'un sera le secrétaire/rapporteur des décisions prises et arguments avancés,
- l'un sera le gardien du temps.

N'hésitez pas à ajouter des responsabilités si nécessaire pour le bon fonctionnement de votre groupe.

De grandes affiches sont à votre disposition afin de présenter votre option et les arguments qui l'étayent.

C. Argumentation de l'option choisie

Le rapporteur de chacun des sous-groupes énonce l'option choisie et ensuite, il énonce les arguments. Les différents arguments sont notés sur des affiches ce qui facilitera la présentation et la prise de notes.

D. Éléments de structuration

Individuellement, avec les notes que vous avez prises et en vous aidant du site, répondez aux questions suivantes. Une mise en commun vous sera proposée et vous permettra de confronter vos réponses à celles de vos condisciples.

(voir www.questions-justice.be)

Chambre du conseil :

Pour qui ? Pour quoi ?

Qui est présent ?

Cour d'assises :

Pour qui ? Pour quoi ?

Qui est présent ?

Comment ça se passe ?

Où se situent les cours d'assises ?

En cas de désaccord.

Tribunal correctionnel :

Le tribunal correctionnel est une section du tribunal de première instance.

Pour qui ? Pour quoi ?

Qui est présent ?

Où se situent les tribunaux correctionnels ?

En cas de désaccord ?

E. Confrontation avec le cas réel

Votre professeur va vous révéler la façon dont l'affaire s'est déroulée et les décisions qui ont été prises.